

## **REFERENT D'ANIMATEURS NOMME « CAPITAINE DE COMPAGNIE » DANS LE CADRE DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU)**

Dans le cadre de la mise en œuvre du séjour de cohésion du Service National Universel (SNU) de février 2023, le Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et au Sport de l'Hérault (SDJES 34) recherche,  
**3 capitaines de compagnie.**

### **Dates du séjour février**

du dimanche 19 février au vendredi 03 mars inclus (13 jours sur site)

### **Temps de travail**

+ 3 jours préparation et rangement du centre (1 jour avant et 1 après séjour)

+ 2 jours de conception, organisation et formation en amont

**Soit total rémunéré : 18 jours** (incluant 4 jours de congés compensatoires)

### **➤ Descriptif du poste**

L'organisation du séjour, dans le cadre du Service National Universel (SNU), se déroule de la façon suivante :

- Une organisation nationale et départementale (SDJES 34 pour l'organisation administrative)
- Une équipe de direction sur site composée de 6 membres
- 5 référents d'animateurs nommés « capitaine de compagnie »
- 13 animateurs nommés « tuteurs de maisonnée »
- De 112 à 182 jeunes volontaires âgés de 15 à 17 ans.

Les capitaines de compagnie sont donc le lien entre l'équipe de direction du site et les tuteurs qu'ils appuient en permanence. A leur niveau de responsabilité intermédiaire, ils traduisent le projet pédagogique du centre. Ils mettent en œuvre une relation de proximité avec chacun des tuteurs et tous les volontaires de leurs différents groupes.

Les responsabilités des capitaines de compagnie s'exercent dans les quatre domaines principaux suivants :

1. Encadrement de plusieurs tuteurs de maisonnée et de leurs volontaires
  - Accompagner et appuyer les tuteurs des maisonnées dans leur rôle éducatif
  - Faire connaître et respecter le règlement intérieur, les objectifs éducatifs et pédagogiques ainsi que la loi
  - Participer à la mise en œuvre et à l'encadrement des activités
  - Assurer le dialogue avec l'équipe de direction
  - Identifier, prévenir, régler ou rendre compte des difficultés ou des tensions
  - Organiser et participer à la sécurité de jour et de nuit
  - S'assurer de l'inclusion effective des volontaires à besoins particuliers

2. Démocratie interne et éducation à la citoyenneté (temps de débat quotidien d'une heure)
  - Aider les tuteurs dans l'organisation et le déroulement des temps de démocratie interne
  - Mise en œuvre des bilans équipes /volontaires au quotidien
3. Développement du sens du service et de la solidarité
  - Aider les jeunes volontaires à identifier et à construire leur projet, à développer leur goût pour l'engagement, à rejoindre une association
4. Interventions ponctuelles dans les modules collectifs de formation
  - En fonction de leurs compétences (expérience ou formation), les capitaines de compagnie participent ponctuellement à la formation des volontaires

### ➤ **Connaissances, compétences et qualifications**

#### **Compétences :**

- Expérience reconnue dans l'encadrement de la jeunesse dans les armées, l'Education nationale ou les associations de jeunesse
- Expérience dans l'accueil et l'accompagnement de volontaires en situation de handicap ou à besoins particuliers
- Sens des relations humaines
- Capacité au leadership et maîtrise de soi
- Sens de l'initiative, rigueur dans le comportement
- Expérience dans la gestion de conflit

#### **Connaissances :**

- Cadre réglementaire ACM
- Règles pour assurer la sécurité physique et morale des mineurs
- Prévention et repérage des situations à risques psycho-sociaux
- Gestion d'évènement grave
- Dispositifs sociaux, éducatifs ou médicaux pour la prise en compte de situations particulières
- Psychologie et sociologie de l'adolescent

#### **Qualifications :**

- BAFA/BAFD ou qualification équivalente
- Exceptionnel : personnes non qualifiées justifiant d'une grande expérience
- Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)

### ➤ **Modalités du contrat**

#### **Types de contrat :**

En fonction du profil du candidat : contrat type CEE, CDD ou primes pour les agents du service public. Les titulaires des trois fonctions publiques ainsi que les contractuels de plus d'un an, travaillant au sein d'une collectivité territoriale, dans des services enfance / jeunesse / animation, peuvent prétendre à :

- . Un contrat type CEE, en posant des congés
- ou
- . Bénéficier de primes, si la hiérarchie autorise l'absence, en + du salaire habituel.

### ➤ **Rémunération et avantages**

**Salaire journalier brut : 91,90 €**

**Avantages** : repas, hébergement et laverie pris en charge. Covoiturage possible jusqu'au site

### ➤ **Horaires de travail**

Formation et préparation pédagogique : 9h-17h

Séjour : 7h-22h30.

### ➤ **Contacts / Organismes / candidatures**

**Adresse administrative de l'organisation départementale :**

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE (DSDEN)  
SERVICE DEPARTEMENTAL A LA JEUNESSE, A L'ENGAGEMENT ET AUX SPORTS DE L'HERAULT (SDJES)  
3 AVENUE CHARLES FLAHAULT  
34094 MONTPELLIER CEDEX 5

**Pour candidater :**

Envoi du CV et de la lettre de motivation à l'adresse suivante : [ce.sdjes34.snu@ac-montpellier.fr](mailto:ce.sdjes34.snu@ac-montpellier.fr)

Candidature attendue **avant le mercredi 30 novembre**

Période d'entretiens : du 1<sup>er</sup> au 9 décembre 2022